

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.12.330

**Politique cyclable :**  
**modification du**  
**Schéma cyclable**  
**d'agglomération**

**LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

**Secrétaire de séance** : François ELIE

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

**Ont donné pouvoir :**

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

**Suppléant(s) :**

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

**Excusé(s) :**

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLoux, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.12.330**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**POLITIQUE CYCLABLE : MODIFICATION DU SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION**

Pour améliorer la fluidité du trafic sur la RD1000 au niveau du viaduc de la Touvre, des aménagements ont été réalisés en 2016 afin de créer une 2x2 voies sur ce secteur. De ce fait, les pistes cyclables existantes ont été retirées pour permettre cet aménagement de sécurité.

Dans ce cadre, la commune de Ruelle-sur-Touvre s'est engagée aux côtés du Conseil départemental et de la commune de Gond-Pontouvre dans un projet de voie douce entre la RD57 (Villement) et le giratoire de Brébonzac intégrant une passerelle de franchissement de la Touvre.

Suite à la réalisation d'une étude préliminaire par le Conseil départemental et à une première estimation du coût de ce projet à 415 000 € HT (hors balisage lumineux et acquisitions foncières), la commune de Ruelle-sur-Touvre a sollicité l'inscription de cet itinéraire au Schéma cyclable d'agglomération pour permettre des financements croisés sans lesquels cet aménagement ne pourrait voir le jour.

En effet, dans le cadre du Plan vélo national de 2018, un « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » de 350 M€ a été créé pour la création d'axes cyclables structurants dans les collectivités et la résorption des discontinuités liées aux grandes infrastructures. **Ce fonds est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité et un schéma préalablement définis et déjà en cours de réalisation.**

Or, le projet de voie douce projeté entre la RD57 (Villement) et le giratoire de Brébonzac ne figure pas actuellement au schéma cyclable d'agglomération de GrandAngoulême ce qui ne permet donc pas de solliciter le « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » pour cette opération.

Cependant, le schéma cyclable d'agglomération en vigueur identifie :

- la route de Paris comme liaison privilégiée entre Angoulême et Gond-Pontouvre
- l'axe BHNS via la ZI n°3 comme liaison privilégiée entre Angoulême et Ruelle-sur-Touvre
- une liaison de maillage desservant le secteur de Villement à Ruelle sur Touvre et Gond-Pontouvre au Nord de la Touvre (réalisation récente sur ce secteur d'une Chaussée à voie centrale banalisée sur la RD57).

Au regard de ces éléments, il est projeté de réintégrer le projet de voie douce entre la RD57 (Villement) et le giratoire de Brébonzac dans le schéma cyclable d'agglomération à l'occasion de sa mise à jour prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020. Cette adaptation ne sera toutefois réalisée qu'en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires » pour lequel GrandAngoulême est lauréat. Elle permettra :

- d'intégrer les communes qui ont rejoint la communauté d'agglomération en 2017 ;
- de poser une réflexion plus globale sur les enjeux de connexions entre la gare d'Angoulême, la ZI n°3 et les secteurs plus au Nord de l'agglomération.

Dans l'attente de cette mise à jour qui n'est pas compatible avec le calendrier prévisionnel annoncé pour l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » (fin 2019/début 2020), il est proposé de modifier dès à présent le schéma cyclable d'agglomération pour y intégrer la voie douce entre la RD57 (Villement) et le giratoire de Brébonzac de la manière suivante :

- ajouter une liaison de maillage au scénario de référence, permettant de relier la RD57 au niveau de la rue Marcel Chaduteau et l'axe Angoulême Ruelle-sur-Touvre au niveau du carrefour giratoire Maréchal-Juin / Victor Hugo.
- au sud de la Touvre cette liaison de maillage serait connectée à la Flow Vélo après le passage à niveau de la Combe à Bidou.
- comme la Flow Vélo, elle emprunterait ensuite les aménagements existants sur l'avenue du Maréchal Juin jusqu'au giratoire Route de l'Isle d'Espagnac / rue Victor Hugo.

Cette liaison peut bénéficier à ce titre d'un fond de concours à hauteur de 25 % de GrandAngoulême. Ce niveau d'intervention pourra être revu dans le cadre de la mise à jour globale du schéma cyclable d'agglomération en 2020.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

**Je vous propose :**

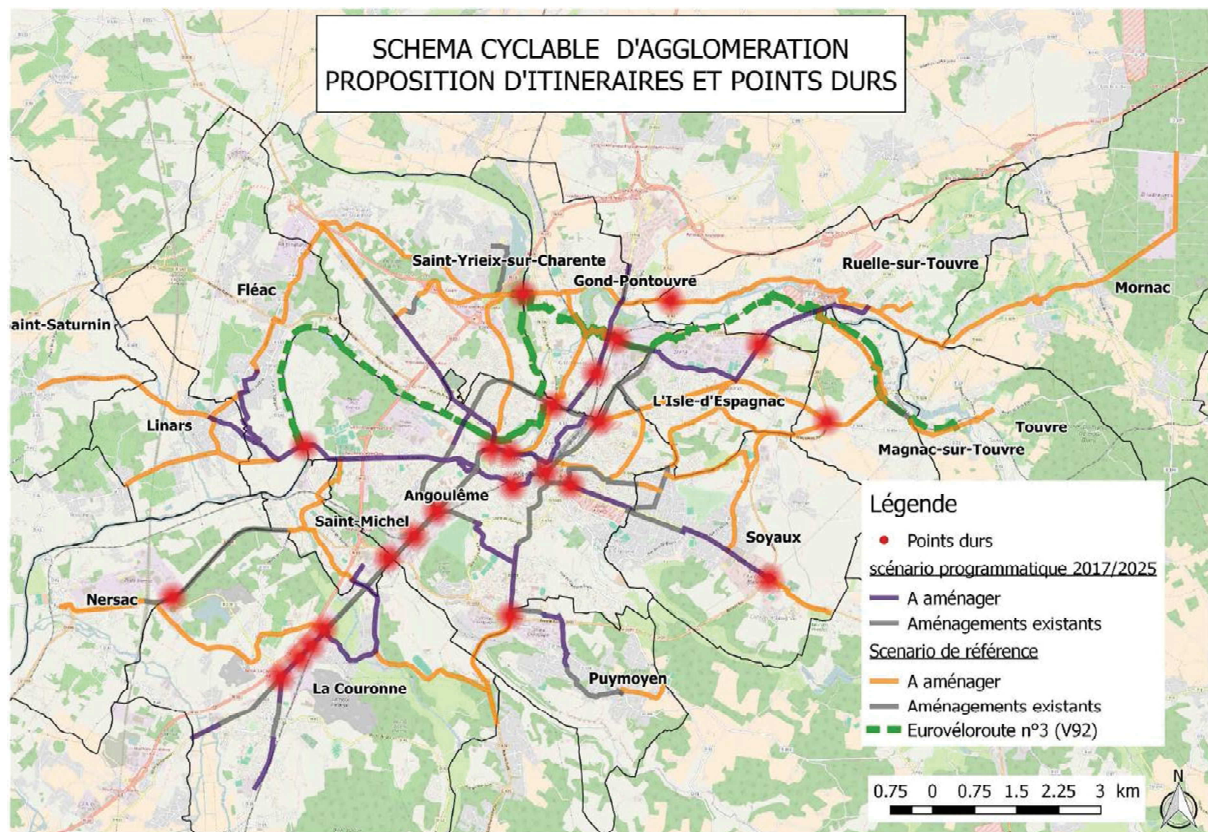
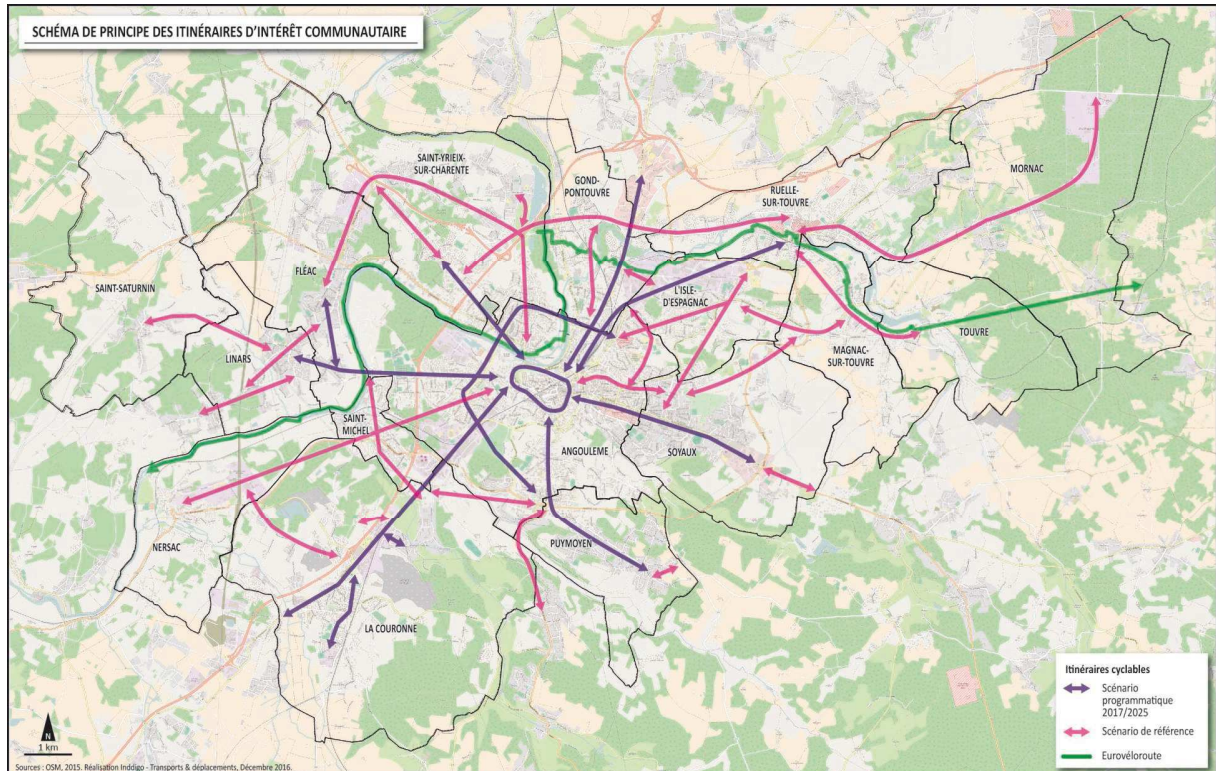
**D'APPROUVER** la modification du schéma cyclable d'agglomération pour y intégrer une liaison de maillage entre la RD57 et l'avenue du Maréchal Juin permettant au maître d'ouvrage d'engager les demandes de financements nécessaires au projet, notamment auprès du fonds national mobilités actives – continuités cyclables.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>12 décembre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>12 décembre 2019</b>

Politique cyclable : modification du Schéma cyclable d'agglomération

Schéma cyclable d'agglomération validé en 2016 :





Proposition de modification :

